



PETANQUE CLUB DE COURS-LA VILLE

Parc Poizat – 54, rue de Thizy Cours-La-Ville – 69470 COURS

SIRET 433 256 286 00017 – Code APE 226 C

Affilié à Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal-Déclaré en Préfecture le 19/01/70,
n°2627

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports le 16-05-1988, N° 69 88 559
N° de Club Sportif 069 01ET 0181 ET0181

A COURS LA VILLE, le 18/10/2016,

Chèr(e) Sociétaire,

Tu es convié(e) à assister à l'Assemblée Générale qui se déroulera

LE VENDREDI 04 NOVEMBRE A 19H

DANS LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée
- Discours du Président
- Bilan comptable 2016 et prévisionnel 2017 par le Trésorier
- Rapport d'activité 2016 par la Secrétaire
- Elections du bureau
- Remise des récompenses
- Questions diverses

Cette année 2016 est une année électorale, toute personne désirant faire partie des membres du bureau du Pétanque Club, peut se manifester auprès des membres actuels.

Nous pourrions ainsi voter ce nouveau bureau pour 4 ans.

Cette réunion sera ensuite suivie, comme de coutume, par un apéritif d'honneur servi au boulodrome municipal.

Le Président
Jean-Marc CHENAL

.....

Notre association envisage de diffuser sur son site internet <http://www.blogpetanque.com/courslaville/> les informations suivantes vous concernant : photos et résultats sportifs. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous à l'adresse du Pétanque Club ci-dessus ou par téléphone à Aurélie ou Jérémie.

ATTENTION : En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 15 jours, à compter de la réception de la présente lettre, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait concernant la diffusion de vos données sur Internet (Formulaire sur le site). Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978).